

Commission des finances  
1530 Payerne

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 27 septembre 2016

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 16/2016  
Première série de compléments au budget 2016

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Dans le cadre de son mandat, la commission des finances vous fait part de son avis sur les implications financières liées au préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 31 août 2016.

**Contexte du préavis :**

Cette première série de compléments au budget 2016 s'inscrit dans le cadre des art. 10 et 11 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), de l'art. 104 du règlement du Conseil communal relatif aux dépenses extrabudgétaires, d'après lequel la Municipalité est tenue de solliciter l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours et qui sont en principe, selon la limite en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016, supérieurs à Fr. 10'000.-.

Cette façon de faire permet au Conseil de mieux visualiser l'état des crédits budgétaires courants. Nous saluons la démarche du travail effectué et en remercions la Municipalité.

**Analyse :**

Les crédits demandés sont basés sur des dépenses imprévisibles et exceptionnelles dont les fondements ne sont pas remis en question dans le cadre du présent rapport. Le travail de la commission s'est basé sur une observation des postes ainsi que sur l'impact global au niveau des finances communales.

CHAPITRES	Crédits complémentaires	% total
CHARGES		
1 ADMINISTRATION GENERALE	25'000.00	25.00
4 TRAVAUX	45'000.00	45.00
6 POLICE	30'000.00	30.00
Total des charges	100'000.00	100.00

A la suite de ce préavis, les charges augmentent de 0,231% (Fr. 100'000.- sur un total de Fr. 43'223'613.-) par rapport au budget 2016. Ces dépenses imprévisibles et extraordinaires sont peu significatives et n'auront par conséquent qu'un impact très limité sur le résultat final de l'exercice 2016.

### **Explications sur les crédits complémentaires demandés :**

#### **1. Administration générale :**

L'augmentation des frais de recherche de personnel est due à l'augmentation de postes de cadre et chef de secteur à repourvoir durant cette année et aux coûts supplémentaires des frais d'annonces et assessments.

#### **4. Travaux :**

Les honoraires liés à l'étude de modification du PGA dans le secteur de la piscine concernent le projet et la légalisation des parkings dans le but d'offrir et de solutionner les problèmes de parcage des étudiants du GYB. Suite à l'introduction de la LAT, ce projet devient caduc et ces frais liés doivent donc être pris directement en charge par le ménage courant.

L'achat d'un véhicule d'occasion est justifié par le remplacement d'un véhicule devenu inutilisable et par le faible kilométrage prévu pour ce nouveau véhicule.

#### **6. Police :**

Comme les amendes distribuées augmentent sans cesse et sont supérieures aux prévisions du budget (Fr. 370'000.-), les frais liés à l'encaissement de ces dernières sont malheureusement également en forte hausse.

### **Conclusion:**

Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, de voter les résolutions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Payerne**

**vu** le préavis n° 16/2016 de la Municipalité du 31 août 2016 ;

**ouï** le rapport de la commission des finances ;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

#### **d é c i d e**

**Article 1 :** des compléments au budget 2016 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 100'000.- sont accordés à la Municipalité;

**Article 2 :** la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit:

<i>Excédent de charges prévues au budget 2016</i>		1'993'373.00
	Modification des charges	
1. Administration générale	25'000.00	
4. Travaux	45'000.00	
5. Police	30'000.00	
Charges supplémentaires	100'000.00	<u>100'000.00</u>
<i>Excédent des charges selon budget et crédits complémentaires</i>		<u>2'093'373.00</u>

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission des finances :

Guy Gilliard - Président



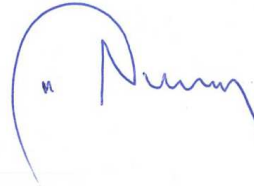
Urs Berchtold



Roland Bucher - rapporteur



Francis Collaud



Christian Gauthier



Djordje Ney



David Seem

